

Quelle autorité reconnâtrai-je ? La religion, ou le souverain ?

Par là nous connaissons clairement d'abord en quel sens le souverain est l'interprète de la Religion ; en second lieu que personne ne peut obéir à Dieu droitement s'il ne règle la pratique obligatoire de la piété sur l'utilité publique et si en conséquence il n'obéit à tous les décrets du souverain. Puisque, eu effet, nous sommes tenus, par le commandement de Dieu, d'agir avec piété à l'égard de tous (sans exception) et de ne causer de dommage à personne, il n'est donc loisible à personne de prêter secours à quelqu'un au détriment d'un autre et encore bien moins au détriment de tout l'État ; nul, par suite, ne peut agir pieusement à l'égard du prochain suivant le commandement de Dieu, s'il ne règle la piété et la religion sur l'utilité publique. Or nul particulier ne peut savoir ce qui est d'utilité publique, sinon par les décrets du souverain à qui seul il appartient de traiter les affaires publiques ; donc nul ne peut pratiquer droitement la piété ni obéir à Dieu s'il n'obéit à tous les décrets du souverain. Et cela est confirmé par la pratique elle-même : si quelque homme, citoyen ou étranger, simple particulier ou chef d'un autre État, a été jugé coupable d'un crime capital ou déclaré ennemi par le souverain, il n'est permis à aucun des sujets de lui porter secours.

Spinoza, *TTP*.

DANAOS.— Je ne puis qu'approuver ces sages vœux, mes filles; mais vous-mêmes, ne vous effrayez pas si votre père vous annonce à l'improviste du nouveau. De cette guette, accueillante aux suppliants, je vois le vaisseau. Il est aisé à reconnaître : rien ne m'en échappe, ni l'arrangement de ses voiles, ni ses bastingages, ni sa proue, dont l'œil! surveille la route où elle avance, docile à la barre qui la guide de l'arrière — trop docile même au gré de ceux à qui elle ne vient point en amie. Je distingue l'équipage avec ses membres noirs sortant des tuniques blanches. Et voici le reste de la flotte, et toute l'armée, bien en vue! Le vaisseau de tête, déjà sous le rivage, a cargué ses voiles et rame à coups pressés. Allons! il vous convient d'envisager le fait avec calme et prudence et de vous attacher à ces dieux, cependant que je vous irai quérir des défenseurs et des avocats. Il se pourrait qu'un héraut, une ambassade vint ici, prétendant vous emmener et se saisir de vous par droit de reprise. Mais rien de tel n'aura lieu : ne vous effrayez pas! Il serait bon pourtant, si nous tardions à vous porter secours, de ne pas oublier un instant cet asile. Aie confiance : avec le temps, au jour fixé, tout mortel qui méprise les dieux reçoit son châtement.

Les Suppliantes, p.76